

**MAITRE D'OUVRAGE :**

**AUDACIA**

6, rue de TEHERAN  
75 008 PARIS

**MAITRE D'ŒUVRE :**

**MO<sup>2</sup>**

20, rue Saint Nicolas  
75 012 PARIS

**2BDM**

68, rue Nollet  
75 017 PARIS

**CONTRACTANT GENERAL :**

**CBRE**

34-36, rue Guersant  
75 017 PARIS

**BUREAUX D'ETUDE STRUCTURE :**

**BMI**

134 Rue du Temple  
75 003 PARIS

**BUREAUX D'ETUDES FLUIDES :**

**LAFI Engineering**

3, rue Jesse OWENS  
93 200 SAINT-DENIS

**BUREAU DE CONTRÔLE :**

**BTP Consulting**

96 Avenue du Général Leclerc  
92100 Boulogne-Billancourt

**COORDINATION SPS :**

**BTP Consulting**

96 Avenue du Général Leclerc  
92100 Boulogne-Billancourt

**TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT  
DE L'HOTEL DE BOURRIENNE**

58, rue d'Hauteville  
75 010 PARIS



**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES  
PHASE 1**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières**

**Lot 13 – Faux plafond / Staff**

DATE	Juillet 2016
PHASE	PRO
INDICE	V1

## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE I - GENERALITES.....</b>	<b>1</b>
<b>1.1 PRÉSENTATION DU PROJET .....</b>	<b>1</b>
<b>1.2 DÉFINITION DES OUVRAGES .....</b>	<b>1</b>
<b>1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COMMUNES.....</b>	<b>2</b>
<b>CHAPITRE II - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES.....</b>	<b>3</b>
<b>2.01 NORMES ET RÈGLEMENTS.....</b>	<b>3</b>
<b>2.02 COMPATIBILITÉ DES MATÉRIAUX ENTRE EUX.....</b>	<b>3</b>
<b>2.03 NATURE DES MATÉRIAUX.....</b>	<b>4</b>
<b>2.04 TRACAGE ET IMPLANTATION DES CLOISONS .....</b>	<b>4</b>
<b>2.05 ECHAFAUDAGES ET AGRES .....</b>	<b>4</b>
<b>2.06 ASPECTS DE SURFACE .....</b>	<b>4</b>
<b>2.07 PLAQUES DE PLATRE .....</b>	<b>5</b>
<b>2.08 ENDUIT PLATRE .....</b>	<b>5</b>
<b>2.09 CARREAUX DE PLATRE .....</b>	<b>5</b>
<b>2.10 CONDITIONS D'EXÉCUTION DES OUVRAGES EN STAFF.....</b>	<b>6</b>
<b>2.11 LIAISONS AVEC LES AUTRES OUVRAGES .....</b>	<b>7</b>
<b>2.12 IMPLANTATION DES OUVRAGES .....</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE III - DESCRIPTION DES OUVRAGES.....</b>	<b>8</b>
<b>3.00 DÉFINITION DES OUVRAGES.....</b>	<b>8</b>
<b>3.01 ECHAFAUDAGES ET AGRES .....</b>	<b>8</b>
<b>3.02 PROTECTIONS DES LOCAUX .....</b>	<b>8</b>
<b>3.03 REVISION FAUX-PLAFOND EXISTANT EN STAFF.....</b>	<b>8</b>
<b>3.04 FAUX-PLAFOND EN STAFF LISSE OU PERFORÉ.....</b>	<b>9</b>
<b>3.05 FACON DE GORGE .....</b>	<b>10</b>
<b>3.06 REVISION FAUX-PLAFOND EXISTANT EN PLAQUE DE PLATRE .....</b>	<b>10</b>
<b>3.07 FAUX-PLAFONDS EN PLAQUES DE PLATRE.....</b>	<b>11</b>
<b>3.08 TRAPPES DE VISITE .....</b>	<b>11</b>
<b>3.09 OUVERTURE ET INTEGRATION DES APPAREILS D'ECLAIRAGE .....</b>	<b>11</b>
<b>3.10 REBOUCHEMENTS / FINITIONS.....</b>	<b>12</b>

**3.11 GRAVOIS.....13**

**3.12 OPTION 1 - CORNICHES EN PLATRE.....12**

**CHAPITRE V - NOTE FINALE .....15**

## CHAPITRE I - GENERALITES

### 1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

**Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les prestations du lot n° 13 – Faux-plafond / Staff, pour l'opération :**

➤ De restauration et d'aménagement de l'Hôtel de Bourrienne situé 58 rue d'Hauteville 75010 Paris.

**Les travaux sont répartis en vingt-six (26) lots traités par marché séparé :**

- Lot 1 Installation de chantier / Nettoyage de chantier
- Lot 2 Désamiantage
- Lot 3 Démolition / Curage
- Lot 4 Maçonnerie / Gros-œuvre – Structure / Charpente métallique / Consolidation de planchers
- Lot 5 Echafaudages / Maçonnerie / Pierre de taille
- Lot 6 Charpente / Couverture
- Lot 7 Electricité
- Lot 8 Plomberie
- Lot 9 CVC
- Lot 10 Restauration de menuiserie / Restauration de parquets
- Lot 11 Restauration de vitraux
- Lot 12 Cloisons / Plâtrerie
- Lot 13 Faux-plafond / Staff
- Lot 14 Peinture
- Lot 14bis Peinture décorative
- Lot 15 Restauration de décor peint
- Lot 16 Revêtement de sols durs neufs
- Lot 17 Revêtement de sols parquet neuf
- Lot 18 Lustrerie / Bronzerie d'art
- Lot 19 Métallerie / Ferronnerie
- Lot 20 Serrurerie / Miroiterie
- Lot 21 Menuiserie / Agencement
- Lot 21 bis Cuisine
- Lot 22 Mobilier neuf / Tapis
- Lot 23 Tapisserie / Chemins d'escalier
- Lot 24 Stores
- Lot 25 Signalétique
- Lot 26 Nettoyage

**Tranche et phasage :**

Les travaux de la présente opération seront réalisés en une tranche unique.

### 1.2 DÉFINITION DES OUVRAGES

Les travaux comprennent la totalité des ouvrages énumérés ci-après, ainsi que tous ceux nécessaires à l'exécution des travaux décrits, même s'ils ne sont pas explicitement définis, l'entrepreneur devant, de par ses connaissances professionnelles, suppléer aux détails pouvant être omis.

Afin d'éviter toute contestation en cours de chantier, il est rappelé que les entreprises devront effectuer une visite approfondie pour reconnaître les lieux, la nature et l'importance des travaux à réaliser.

### **1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COMMUNES**

L'entrepreneur du présent lot se référera aux dispositions du Cahier des Clauses Techniques Communes à Tous les Corps d'Etat (CCTC-TCE) applicables à chacun des corps d'état intervenant dans la présente opération.

## CHAPITRE II - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

### 2.01 NORMES ET RÈGLEMENTS

Les travaux sont exécutés conformément aux normes, DTU, et autres documents ci-après :

- Les DTU et règles de calculs visés au CCTG (Décret n° 2000.524 du 15 juin 2000).
- Les Cahiers des Clauses Spéciales des DTU modifiés pour adaptation aux Marchés Publics des travaux par l'annexe 2 de la circulaire du 12.12.1983.
- Documents Techniques Unifiés :
  - . n° 25.1 Enduits intérieurs en plâtre (NFP 71-201.1 et 71-201.2)
  - . n° 25.31 Ouvrages verticaux de plâtrerie (NFP 72-202.1, 72-202.2 et 72-202.3)
  - . n° 25.41 Ouvrages en plaques de parement en plâtre (NFP 72-203.1 et 72-203.2)
  - . n° 25.42 Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre isolant (NFP 72-204.1 et 72-204.2)
  - . n° 25.51 Plafond en Staff (NFP 73-301.1 et 73-301.2)
- Normes éditées par l'AFNOR (normes nationales NF, européennes NF-EN, internationales NF-ISO),
- Recommandations professionnelles et spécifications techniques des fabricants des matériaux et accessoires utilisés dans la composition des ouvrages.
- Autres documents généraux :
  - Arrêté du 25 Juin 1980 modifié portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
  - Règlement départemental sanitaire.
  - Décret n° 65-48 du 3 Janvier 1965 et circulaire d'application du 29 Mars 1965.
  - Code du travail.
  - Etc ...

La liste ci-avant n'est pas limitative, l'entrepreneur est réputé connaître l'ensemble de la réglementation applicable aux travaux dont il a la charge.

### 2.02 COMPATIBILITÉ DES MATÉRIAUX ENTRE EUX

Tous les produits et matériaux utilisés par l'entrepreneur devront être rigoureusement compatibles :

- entre eux,
- avec les supports,

et d'une façon générale, avec tous les matériaux avec lesquels ils seront susceptibles d'être en contact.

Au cas où le Maître d'Œuvre aurait prescrit dans les documents d'appel d'offres l'utilisation de matériaux incompatibles, l'entrepreneur devra obligatoirement le signaler à l'appui de son offre et proposera soit le changement des matériaux incriminés, soit des produits ou accessoires permettant de remédier à des désordres éventuels.

## **2.03 NATURE DES MATÉRIAUX**

La nature des matériaux mis en œuvre sera conforme :

- Aux prescriptions relatives à la sécurité incendie.
- Aux prescriptions des documents Techniques Unifiés.
- Aux échantillons systématiques remis au Maître d'Œuvre.
- Aux agréments dont ils auront fait l'objet par le C.S.T.B. dans une période inférieure à cinq ans (5) avant leur mise en œuvre.

Les matériaux employés seront conformes aux échantillons acceptés par le Maître d'Œuvre.

L'emploi de matériaux ou matériels de qualité supérieure à celle demandée, ou décrits dans les CCTP ne donnera lieu à aucun supplément, à moins qu'il n'ait fait l'objet d'un ordre écrit du Maître d'Œuvre.

L'emploi de matériaux de qualité inférieure entraînera automatiquement le refus ; le remplacement qui en sera la conséquence restera aux frais de l'entrepreneur qui de plus supportera la remise en état des ouvrages en découlant.

## **2.04 TRACAGE ET IMPLANTATION DES CLOISONS**

L'entrepreneur doit le traçage préalable sur place de ses ouvrages et présentation au Maître d'Œuvre autant de fois que nécessaire et jusqu'à la validation de celui-ci.

## **2.05 ECHAFAUDAGES ET AGRES**

L'entrepreneur doit tous les échafaudages et agrès nécessaires à la pose de ses ouvrages.

## **2.06 ASPECTS DE SURFACE**

L'état de surface des cloisons doit être tel qu'il permette l'application des revêtements de finition sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis par le type de finition considérée.

En particulier après traitement des joints, le parement de l'ouvrage ne doit présenter ni pulvérulence superficielle ni trou.

## **2.07 PLAQUES DE PLATRE**

Les plaques utilisées doivent répondre aux spécifications de la Norme NFP 72-302.

L'épaisseur de l'ossature métallique sera proportionnée à la hauteur totale des cloisons et à l'espacement des montants.

Les joints de fractionnement ou de dilatation seront réalisés tous les 15 ml de cloison et au droit des joints de la structure, conformément au DTU 25.41.

Les plaques seront fixées sur l'ossature par des vis.

Les jonctions entre plaques seront réalisées conformément aux spécifications du fournisseur.

## **2.08 ENDUIT PLATRE**

Les enduits seront réalisés au plâtre fin de construction de type PFC1 ou PFC2 suivant la norme NFB 12-301.

La mise en œuvre et le gâchage seront conformes aux spécifications du fabricant.

La préparation des surfaces sera effectuée avec un soin tout particulier pour assurer l'adhérence, prévenir les cloquages et éviter la fissuration, notamment les joints seront dégradés, les moellons, pierres, et parements de toutes natures seront piqués, les surfaces humidifiées, etc...

Les arêtes et les cueillies seront parfaitement rectilignes d'aplomb et de niveau.

Tout défaut de régularité géométrique apparent sera sanctionné par les refus des enduits et leurs réfections après démolition.

L'emploi d'adjuvant est strictement interdit.

## **2.09 CARREAUX DE PLATRE**

Les carreaux utilisés doivent être conformes à la norme NFP 72-301 ou bénéficier d'un avis technique et leur parement lisse doit permettre de recevoir des finitions telles que peinture sans exécution préalable d'un enduit traditionnel au plâtre.

En particulier, les exigences du tableau ci-dessous doivent être respectées :

<b>Epaisseur brute de la cloison</b>	<b>Hauteur maximale</b>	<b>Distance horizontale maximale entre les raidisseurs</b>
6	2,60 m	5,00 m
7	3,00 m	6,00 m
10 et au delà	4,00 m	8,00 m

La mise en œuvre des cloisons doit être conforme au DTU 25.31, en particulier le matériau de liaison doit être une colle dont l'aptitude à l'emploi bénéficie d'un avis technique.

Les angles saillants sont protégés par des cornières métalliques galvanisées qui font partie de la prestation.

## **2.10 CONDITIONS D'EXÉCUTION DES OUVRAGES EN STAFF**

### **2.10.1 Matériaux**

- Plâtre à Staff : le plâtre utilisé est le plâtre spécial pour Staff conforme aux spécifications de la norme NF B 12.302 « Plâtre pour Staff ».
- Filasse : la filasse utilisée est celle dont les caractéristiques sont précisées à l'Article 2.13 de la norme NF P 73.301.
- Ossatures et renforts : en acier galvanisé.
- Suspentes en fil de fer galvanisé à chaud, conformes aux spécifications de la norme NF A 91.131.

### **2.10.2 Travaux inclus**

- La pose, la fabrication et la mise en œuvre des ouvrages en Staff, y compris toutes façons et toutes sujétions.
- Montage et démontage du matériel d'exécution quelle que soit la hauteur du plafond et des ouvrages.
- Le dépoussiérage de la surface du gros œuvre au raccord avec les ouvrages en plâtre.
- Fourniture et pose de tous les accessoires nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

## 2.11 LIAISONS AVEC LES AUTRES OUVRAGES

L'entrepreneur devra comprendre dans son prix, toutes les sujétions de découpes, de raccordements et d'étanchéité avec les autres ouvrages et notamment joints d'étanchéité, baguettes, couvre-joints nécessaires pour raccord de ses cloisons avec la maçonnerie, habillage, etc ... (liste non limitative), ainsi que les sujétions de fixation et d'encastrement des appareillages.

Les éléments de raccordement devront assurer une bonne étanchéité et satisfaire aux mêmes exigences d'isolation phonique et protection incendie que celles des ouvrages proprement dits.

La fourniture comprend également tous les systèmes de fixation, scellements, ancrages, appuis, nécessaires à la tenue des ouvrages.

Au titre de ses travaux, l'entrepreneur devra ménager les ouvrages nécessaires (trous, trémies, fentes, saignées, etc ...), prévoir les renforts éventuels pour supportage des matériels, des bouchages, raccords, etc ...

Les découpes autour des conduits, canalisations, montants d'hubriserie, etc ... seront particulièrement soignées.

Les bouchages et rebouchages seront effectués avec les précautions nécessaires pour supprimer tout pont phonique, conserver les qualités coupe-feu et assurer une parfaite finition.

L'entrepreneur devra coordonner son intervention pour le passage de la câblerie et des petites tuyauteries à l'intérieur de ses cloisons et les percements pour appareillage (interrupteurs, prises de courant, etc ...).

## 2.12 IMPLANTATION DES OUVRAGES

L'entrepreneur doit l'implantation de ses ouvrages en altimétrie et en plan.

## CHAPITRE III - DESCRIPTION DES OUVRAGES

### 3.00 DÉFINITION DES OUVRAGES

#### Etendue des travaux

Les travaux à exécuter comprennent :

La totalité des ouvrages énumérés ci-après ainsi que tous ceux nécessaires à l'exécution des travaux décrits même s'ils ne sont pas explicitement définis, l'entrepreneur devant, de par ses connaissances professionnelles, suppléer aux détails pouvant être omis.

### 3.01 ECHAFAUDAGES ET AGRES

L'entrepreneur doit tous les échafaudages et agrès nécessaires à la pose de ses ouvrages.

Il devra l'installation de toutes les protections pour l'approvisionnement, la manutention et la réalisation de ses échafaudages.

#### **Localisation :**

- Pour l'exécution des travaux, à tous niveaux.

### 3.02 PROTECTIONS DES LOCAUX

L'entrepreneur devra l'installation des protections pour la réalisation de ses ouvrages. Les protections devront être efficaces. Elles concernent l'ensemble des locaux (sols, murs, plafonds), ainsi que l'ensemble du mobilier et autre.

#### **Localisation :**

- Pour l'exécution des travaux, à tous niveaux.

### 3.03 REVISION FAUX-PLAFOND EXISTANT EN STAFF

#### Les travaux comprendront :

- La fourniture et la pose de plaques de staff de 15 mm d'épaisseur en raccord des plafonds existants suite à la dépose des anciens luminaires encastrés ou en rebouchement des ouvertures pour sondages.

- La fourniture et pose des ossatures de fixations en profilés galvanisés de section appropriés, des suspentes et des raidisseurs en acier galvanisé enrobé de filasse et de plâtre à Staff, tous les polochons, percements, scellements et patins nécessaires.

- Toutes les découpes et coupes nécessaires à l'ajustement.

- Le jointement, calfeutrement de finition y compris saignées d'encastrement.

- Tous les raccords avec les faux plafonds staff existants.

**Localisation :**  
**Suivant plan du maître d'œuvre**

Pour bouchement des anciennes réservations d'appareils d'éclairage et des trous de sondages structurels.

- Niveau RDC : Pièce 202.
- Niveau R+01 : Pièces 308, 311 et 322.

### 3.04 FAUX-PLAFOND EN STAFF LISSE OU PERFORÉ

Les travaux comprendront :

- La fourniture et la pose de faux-plafond en plaque de staff lisse ou perforée, de 15 mm d'épaisseur, droit ou courbe suivant indications des plans de calepinage du Maître d'œuvre.
- La fourniture et pose des ossatures de fixations en profilés galvanisés de section appropriés, des suspentes et des raidisseurs en acier galvanisé enrobé de filasse et de plâtre à Staff, tous les polochons, percements, scellements et patins nécessaires.
- La fourniture et pose d'un matelas absorbant en laine minérale de 50 mm d'épaisseur.
- La fourniture et fabrication des éléments en staff avec les armatures nécessaires.
- La pose et la fixation des éléments en staff.
- Toutes les découpes et coupes nécessaires à l'ajustement.
- Le jointement, calfeutrement de finition y compris saignées d'encastrement.
- Tous les décrochements, remontées, retombées, jouées, caissons, suivant plans projetés, compris toutes ossatures complémentaires, plaques, traitement des joints, etc....
- Les découpes des trous pour encastresments des appareils d'éclairage, grilles et autres appareils divers.
- Les rives et les arêtes apparentes seront parfaitement dressées à l'enduit.
- Compris toutes façons pour courbure convexe ou concave.

**Localisation : Suivant plan du maître d'œuvre**

- Niveau RDC : Plafond avec de multiples plafonniers, pièce 201.  
Plafond composé de 2 altimétries différentes, pièce 219.  
Plafond, pièce 216.
- Niveau R+01 : Plafond, pièces 301 (plafonnier central), 302, 314, 312/315, 316 et 322, en plancher haut de la trémie d'escalier  
Plafond de qualité hydrofuge, pièces 303, 318 et 324  
Retombée droite de faux plafond intégrant des éclairages, pièce 302  
(liaison cloison vitrée) et 311

Plafond mixte composé d'une plage de plâtre droite et dalles de plâtre démontables dans la circulation (accès maintenance), circulation 313.

- Niveau R+02 : Plafond, pièces 413, 415, 416, 417 et plancher haut des gaines escaliers 406 et 420 à 423

Plafond de qualité hydrofuge, pièces 410 et 411

Plafond mixte composé d'une plage de plâtre droite et dalles de plâtre démontables dans la circulation (accès maintenance), circulation 412.

### 3.05 FACON DE GORGE

Façon de gorge périmétrique à réaliser en chicane formant joint creux. Joints cintrés au périmètre des poteaux.

**Localisation :**  
**Suivant plan du maître d'œuvre**

- Niveau RDC : Gorges périphériques, plafond pièces 201 et 216.
- Niveau R+01 : Gorges périphérique, pièces 301 (plafonnier central), 302, 314, 312/315 et 322, en plancher haut de la trémie d'escalier
- Niveau R+02 : Gorges périphérique et plafonnier, pièces 413, 415, 416, 417 et plancher haut des gaines escaliers 406 et 420 à 423

### 3.06 REVISION FAUX-PLAFOND EXISTANT EN PLAQUE DE PLATRE

Les travaux comprendront :

- La fourniture et la pose de plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur en raccord des plafonds existants suite à la dépose des anciens luminaires encastrés ou en rebouchement des ouvertures pour sondages.
- La fourniture et pose des ossatures de fixations en profilés galvanisés de section appropriés, des suspentes et des raidisseurs en acier galvanisé nécessaires.
- Toutes les découpes et coupes nécessaires à l'ajustement.
- Le jointement par bande collée, calfeutrement de finition.
- Tous les raccords avec les faux plafonds en plaques de plâtre existants.

**Localisation :**  
**Suivant plan du maître d'œuvre**

Pour bouchement des anciennes réservations d'appareils d'éclairage et des trous de sondages structurels.

- Niveau RDC : Halls.

### 3.07 FAUX-PLAFONDS EN PLAQUES DE PLATRE

Fourniture et mise en œuvre d'un faux-plafond en plaques de plâtre constitué :

- D'une ossature métallique en acier galvanisé portée par des suspentes fixées en sous-face des planchers existants. Le type de profilé et les entraxes entre profilés seront déterminés par la portée. L'ossature métallique sera fixée sur une ossature primaire renforcée en cas de grande portée ;
- D'une plaque de plâtre standard de 13 mm d'épaisseur, à bord amincis, hydrofuges pour les pièces humides.
- D'un matelas de laine minérale de 60 mm d'épaisseur.

Résistance au feu : 1 heure.

Classement des éléments constitutifs : M1.

Mise en œuvre et traitement des joints suivant prescriptions du fabricant.

Sujétions pour incorporation des appareillages et terminaux techniques.

**Localisation :**

**Suivant plan du maître d'œuvre**

- Niveau R+01 : Plafond de qualité hydrofuge, pièce 317.
- Niveau R+02 : Plafond de qualité hydrofuge, pièces 410 et 411.

### 3.08 TRAPPES DE VISITE

Fourniture et pose de trappes de visite en staff, sans cadre apparent constituées d'un cadre dormant métallique et cadres ouvrants en acier thermolaqué blanc avec remplissage en plaques de Staff lisse ou perforée suivant localisation.

**Localisation :**

**Suivant plan du maître d'œuvre**

- Niveau RDC : Trappes maintenance, pièce 219.
- Niveau R+01 : Trappes maintenance, pièce 303, 312 et 317.
- Niveau R+02 : Trappes maintenance, pièce 416.

### 3.09 OUVERTURE ET INTEGRATION DES APPAREILS D'ECLAIRAGE

Dans les faux-plafonds existants :

- Découpes soignées des trous pour encastrement des appareils d'éclairage, grilles et autres appareils divers avec traçage préalable en coordination avec les lots techniques.
- Reprise des parements de faux-plafonds existants au droit des incorporations ci-dessus.

- Rebouchage au plâtre des saignées de plafond ayant servies de passage des alimentations pour éclairage de type suspension ;

. Profils en plâtre HD à encastrer MICRO BLADE de SEDAP, fournis par le lot électricité ;

. Appareils en plâtre HD à encastrer TEARDROP de FLOS, fournis par le lot électricité ;

. Appareils en plâtre HD à encastrer dans doublage ABAJOURD'HUI de FLOS, fournis par le lot électricité ;

**Localisation :**  
**Suivant plan du maître d'œuvre**

- Tous niveaux – pour les faux plafonds existants

### 3.10 REBOUCHEMENTS / FINITIONS

L'entreprise devra les rebouchements dans le plénum des faux plafonds au niveau des passages de gaines et/ou réseaux existants suite aux cloisonnements et devra la remise en état parfaite des surfaces (briquetage, plâtrerie, etc...).

Les raccords devront être réalisés à l'aide de matériaux de même nature ne laissant apparaître aucun défaut d'aspect après raccord.

Les percements dans les cloisons coupe-feu devront être rebouchés avec des matériaux de durée coupe-feu correspondante à celle de la cloison.

Rebouchage CF 1h au mortier adhésif plâtre type MAP ou équivalent des trous entre locaux et circulations. Finition soignée lissée.

**Localisation :**  
**Suivant plan du maître d'œuvre**

- Tous niveaux – pour les faux plafonds existants

### 3.11 CORNICHES EN PLATRE

#### 3.11.1 Restitution de corniche

Restitution comprenant :

Prise de gabarits et d'estampages nécessaires pour restituer les éléments de corniche qui pourront être reproduits par moulage et / ou tirés sur place.

Mise au point des moules nécessaires à la réalisation des éléments à reproduire, compris présentations de maquettes au maître d'œuvre.

Tirage en atelier des éléments en plâtre moulés.

Préparation de la surface de pose.

Pose sur site avec dispositifs de fixation adaptés y compris raccordement sur les corniches existantes, jonction des angles à coupe d'onglet et raccords pour parfaire l'ajustement.

Remise en place de l'ensemble avec complément de fixations selon nature de l'ouvrage (polochons, collage, ...).

Raccordement avec les parties conservées.

Y compris toutes sujétions de courbure et de cintrage éventuelle.

**Localisation :**  
**Suivant plan du maître d'œuvre**

- Niveau R + 1 – pièce 311 sur le linéaire de la cloison construite – aux deux faces.

### 3.11.2 Restauration de corniches existantes

Réparation des éclats, fissures et microfissures au plâtre à staff des corniches conservées, sur parties unies et moulurées, raccords au plâtre à mouler pour reconstitution des parties manquantes ou endommagées et restauration générale, compris purge et sondage au préalable des éléments.

**Localisation :**

Pour l'ensemble des corniches conservées, toutes pièces.

### 3.11.3 Corniche neuve en staff

Fourniture d'éléments de corniche en staff, du commerce, référence AUBERLET et LAURENT.

Corniche moulurée de gamme de prix intermédiaire au choix du maître d'œuvre sur catalogue.

Pose de corniches moulurées du commerce compris profilés, suspentes, raidisseurs enrobés de filasse et de plâtre à staff, polochons, raccords entre différents éléments, raccords entre éléments, traitement des angles saillants et rentrants, patins nécessaires.

**Localisation :**

Pour les pièces 216 et 314.

## 3.12 GRAVOIS

### Dispositions générales

*Evacuation des gravois jusqu'aux décharges comprenant :*

- Les chargements et transports en camions, bennes, containers, les autres manutentions étant incluses dans les ouvrages.

- Les droits de décharges éventuels.
- Les nettoyages de voirie réglementaires.

**Dispositions particulières :**

- Les gravois seront enlevés au fur et à mesure de leur production.
  - Mise en place d'un tri sélectif réglementaire avec évacuation séparée :
    - . des déchets inertes : maçonnerie, pierre, moellons, etc...
    - . des terres, herbes, végétaux, etc...
- etc...

***Localisation :***

- Tous les gravois découlant des travaux du présent lot.

## CHAPITRE V - NOTE FINALE

L'entrepreneur aura à sa charge tous les ouvrages de sa profession, utiles à l'exécution convenable et complète des travaux, de façon que leur achèvement dans les conditions déterminées par les documents contractuels ne donne lieu à aucun supplément, sauf modifications faisant l'objet **d'ordres formels et écrits**.

Lu et approuvé

Paris, Juillet 2016

L'Entrepreneur

Le Maître d'Œuvre  
AGENCE MO<sup>2</sup>



Agence **MO<sup>2</sup>**  
20, rue Saint Nicolas  
7 5 0 1 2 P A R I S  
33 (0) 1 43 46 82 03  
accueil@agencemo2.fr

